

# L'organisation du SINP

Le SINP est un dispositif porté par le ministère de l'écologie en partenariat avec les associations, les sociétés savantes, les collectivités territoriales, les établissements publics et opérateurs, les services de l'État, les entreprises. Ce réseau d'acteurs est structuré par plusieurs instances régionales ou nationales.

## Au niveau régional

Le réseau SINP comprend un **comité de suivi régional** (CSR), un **conseil scientifique régional du patrimoine naturel** (CSRPN) et éventuellement des **pôles thématiques**.

Les directions ou directions régionales de l'Environnement (DEAL, DREAL, DRIEE en Ile-de-France) assurent l'animation des réseaux locaux de producteurs de données sur la nature et les paysages, souvent en partenariat avec les conseils régionaux.



## Au niveau national

Un **comité de pilotage** fixe les grandes orientations du SINP et suit les actions engagées. Une **coordination scientifique et technique** apporte un avis sur ces actions et sur les questions scientifiques afférentes au SINP. Une **équipe-projet** coordonne les **groupes de travail** et assure la circulation de l'information entre les différentes instances.

## Les animations

Trois animations nationales sont en place pour les acteurs locaux :

### Le réseau TERRE

Animé par le ministère de l'Écologie,

### Le réseau MER

Animé par l'Agence des aires marines protégées (AAMP),

### Le réseau OUTRE-MER

Dont l'animation assurée par le ministère de l'Écologie, conjugue les animations TERRE et MER

Ces animations nationales informent, conseillent et assistent les réseaux en région ou les réseaux thématiques dans le développement du SINP, recueillent les besoins en formations, outils et méthodes.



## Pourquoi adhérer au SINP ?

- Pour participer à la connaissance générale de la biodiversité et à sa protection.
- Pour rejoindre une communauté qui partage des méthodes et des outils de gestion des données.
- Pour être associé à la gouvernance, donner son avis, participer aux divers groupes de travail consacrés au développement des réseaux, des outils, des standards...
- Pour être reconnu(e) et pouvoir valoriser ses données, son expertise et ses publications.
- Pour bénéficier gratuitement du dispositif d'accompagnement et d'assistance mis en place par l'État pour les utilisateurs du SINP (animations TERRE, MER, OUTRE-MER, formations diverses, référentiels cartographiques gratuits, plate-forme collaborative, information régulière, flux RSS, guides, outils informatiques).

## Quels engagements ?

- Référencer au niveau national ses dispositifs de collecte et ses jeux de données sous forme de métadonnées selon le standard propre au SINP,
- Mettre à disposition des plate-formes régionales ou thématiques ses données élémentaires d'échange (DEE) éventuellement floutées géographiquement pour les données d'origine privée.
- Les DEE sont classées en données non sensibles accessibles au grand public ou sensibles, accessibles uniquement aux acteurs publics.

## Comment contribuer ?

- En partageant ses données au niveau régional, thématique ou national,
- En participant aux nombreux groupes de travail,
- En publiant ses travaux, études ou productions sur le site NatureFrance.

## Qui contacter ?

**Pour un organisme ou une association intervenant à l'échelon d'une région**, le contact est le correspondant SINP de la direction régionale de l'Environnement (DRIEE, DEAL ou DREAL).

**Pour une structure supra-régionale ou nationale**, le contact est le bureau de la connaissance au Ministère chargé de l'environnement, à l'adresse [naturefrance@developpement-durable.gouv.fr](mailto:naturefrance@developpement-durable.gouv.fr)

L'adhésion au SINP se fait en deux temps : une pré-adhésion pour renseigner les métadonnées et DEE détenues par l'organisme avec l'aide des outils et de l'assistance des animations du SINP puis l'adhésion définitive qui permet de bénéficier de l'ensemble des services offerts par le SINP.

## En savoir plus ....

En savoir plus, joindre votre contact en région : retrouvez toutes les informations du SINP sur le site [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr) notamment le protocole du 15 mai 2013 et le formulaire d'adhésion.

Le protocole d'adhésion au SINP a fait l'objet d'une circulaire en date du 15 mai 2013



# Le système d'information sur la nature et les paysages

Créé en 2005, le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) a été conçu comme une organisation collaborative et partenariale. Il vise à favoriser une synergie entre ses adhérents pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à la biodiversité, à la géodiversité, aux espaces protégés et aux paysages. Le SINP offre un cadre organisationnel et méthodologique et facilite ainsi la mise en relation d'informations (protocoles, standards de métadonnées et de données, référentiels, architecture et outils communs). C'est également un espace de valorisation des productions des adhérents.



## Quelles données ?

Le périmètre du SINP couvre potentiellement toutes les données utiles à la connaissance, à la conservation et à la gestion des espèces sauvages (faune, flore, fonge, microbiologie, génétique), des habitats naturels ou semi-naturels, des écosystèmes et des paysages ainsi que les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion de biodiversité ou de paysages.

Il concerne également les données relatives aux espaces protégés réglementés ou inventoriés, aux sites classés ou inscrits au titre des paysages, à la géologie, à la pédologie et à la génétique.

## Pourquoi faire ?

D'une façon globale, dans l'esprit d'Aarhus et de la directive INSPIRE, le SINP vise à mettre à disposition du grand public comme des décideurs publics ou privés, une information utile et fiable sur la biodiversité pour participer au débat démocratique, élaborer ou suivre les politiques publiques et éclairer les choix des aménageurs.

L'ensemble de ces informations doit permettre de mieux appréhender les relations des espèces sauvages entre elles et avec leurs milieux, ainsi que l'évolution de leurs populations. Dans ce sens, le SINP contribue à faire progresser la connaissance en matière de biodiversité.



## Les outils

L'inventaire des dispositifs de collecte de données (IDCNP) recense les métadonnées : <http://inventaire.naturefrance.fr>

Le serveur cartographique national CARMEN permet la visualisation de cartes et l'échange de données : <http://carmen.naturefrance.fr>

L'inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN - SPN) publie les référentiels de taxonomie, d'habitats et de réglementation des espèces, les répartitions nationales de référence des espèces et des habitats, les périmètres d'espaces protégés et diffuse les données de référence des programmes de connaissance (ZNIEFF, Natura2000, INPG...) : <http://inpn.mnhn.fr>

Le portail SEXTANT dédié au réseau MER publie des cartes, des synthèses et permet l'échange de données entre les acteurs : <http://www.ifremer.fr/sextant>

En région et sur les façades maritimes, plusieurs portails délivrent de l'information « grand public » sur la biodiversité et les paysages et permettent les échanges de données et d'outils entre acteurs locaux. <http://www.naturefrance.fr/portails/portails-regionaux>.



## Les actions pour développer le SINP

### Les grands axes prioritaires de travail pour développer le SINP sont de :

- Conforter le cadre juridique d'intervention des acteurs ;
- Faciliter l'échange de données par la mise en place de standards ;
- Développer des méthodes, référentiels et des outils communs.

### Plusieurs actions ont été lancées pour :

- Définir une architecture globale organisationnelle, fonctionnelle et technique du SINP ;
- Clarifier les questions juridiques attachées à la production et à la diffusion de données ; d'observations de biodiversité,
- Définir un format standard de métadonnées,
- Définir des formats standards d'échange de données naturalistes,
- Développer un outil gratuit, open source, standard et modulaire de saisie et de gestion des observations naturalistes,
- Améliorer la fréquence de mise à jour de la base des espaces protégés.

Ces actions sont conduites par des groupes de travail composés des adhérents au SINP (établissements publics, représentant des régions, associations ...). Les documents sont disponibles sur la plate-forme collaborative du SINP <http://onbsinp.espaces-naturels.fr/> »



## Quelques exemples concrets d'utilisation des données du SINP

**En région Nord-Pas-de-Calais**, la mise en place en 2006 du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), déclinaison régionale du SINP, permet d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité en facilitant l'accès à une information de qualité pour tout porteur de projet d'aménagement devant réaliser un diagnostic initial de la biodiversité, en amont de ses projets. Par ailleurs, l'analyse et l'interprétation des informations collectées par le RAIN ont contribué à dresser un bilan de l'état de la biodiversité en région Nord-Pas-de-Calais : cet observatoire de la biodiversité est parmi les tous premiers en France.

<http://www.naturefrance.fr/portails/portails-regionaux/nord-pas-de-calais>

**Dans le domaine marin**, l'utilisation du SINP Mer en tant qu'outil efficace au rapportage s'illustre pleinement dans le cadre de la Convention OSPAR sur la protection de l'Atlantique Nord-Est. Le SINP Mer a fortement participé à l'élaboration de deux indicateurs EcoQo (Ecological Quality Objectives) que sont le nombre de guillemots « mazoutés » et la quantité de déchets plastiques présents dans les estomacs de fulmars.

**Au niveau national**, le SINP est un des principaux fournisseurs de données de l'observatoire national de la biodiversité (ONB) permettant le calcul des indicateurs.

